



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 21 décembre à 19 h 00
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne-St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Madame Kaouther Saadi, greffière
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et communications
Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

La mairesse, Anne St-Laurent, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE 1.2
202212-445

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De suspendre la séance du conseil à 19 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE 1.3
202212-450

À 19 h 27, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Anne- St-Laurent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De reprendre la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 28 Fin : 19 h 29

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 202212-451

3.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 décembre 2022 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.2 SUSPENSION DE LA SÉANCE
 - 1.3 REPRISE DE LA SÉANCE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 décembre 2022
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 7 décembre 2022
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
 - 5.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur les mouvements de personnel
 - 5.3 Dépôt du compte rendu de la Direction des travaux publics pour la commission de circulation
 - 5.4 Dépôt du compte rendu de la rencontre du 29 juin 2022 de la Commission des loisirs, des sports et de la culture.
 - 5.5 Dépôt du Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ et reçus par un membre du Conseil
 - 5.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Contribution monétaire de 428 700 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis sur l'avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 3 297 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
 - 6.2 Transfert budgétaire des montants alloués au programme Rénovation Québec pour l'année 2022-2023
 - 6.3 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 42, avenue Broadway
 - 6.4 Modification d'un projet de construction de 109 logements dans le cadre du PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 964 et 1 252 121 à 1 252 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 37, avenue Broadway

- 6.5 Révision et renouvellement de la convention de partenariat et du bail de la gestion du Centre récréatif Édouard-Rivet avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.
- 6.6 Assujettissement des lots 1 250 926, 1 250 927, 1 250 990, 1 251 230, 1 251 234, 1 251 941 et 4 680 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au droit de préemption
- 6.7 Manifestation d'intérêt de la Ville de Montréal-Est à participer au programme Rénovation Québec pour l'année 2023-2024
- 6.8 Consentement à la rédaction d'une promesse de servitude bilatérale entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est à des fins de parc régional pour la création d'un tracé du Corridor vert de l'Est
- 6.9 Paiement de 937,50 \$ plus taxes pour l'utilisation du gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet par le Service de police de Ville de Montréal (SPVM) à la Société Ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.
- 6.10 Modification à l'entente entre la Ville de Montréal-Est et MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C. pour le projet 40NETZERO

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux afin de modifier les normes relatives aux chats et d'augmenter certaines amendes en cas d'infraction
- 7.2 Dépôt du projet de règlement PR22-56 - Règlement modifiant le règlement 738 – Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux afin de modifier les normes relatives aux chats et d'augmenter certaines amendes en cas d'infraction.
- 7.3 Avis de motion - Règlement sur le colportage de la Ville de Montréal-Est
- 7.4 Dépôt du projet de règlement PR22-57 - Règlement sur le colportage de la Ville de Montréal-Est
- 7.5 Adoption - règlement 739-12 - Règlement modifiant le règlement 739 - *Règlement sur les nuisances et le bon ordre afin de permettre certaines activités aux endroits prévus à cette fin*
- 7.6 Adoption - règlement 98-2023 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2023*
- 7.7 Adoption - règlement R14-102-1-2 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 - *Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est afin de préciser les modalités de la période de questions*

8. CONTRAT

- 8.1 Reconduction du contrat DSAI 2018-03 - Services professionnels pour l'impartition de la gestion du parc informatique
- 8.2 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions Inc. pour l'année 2023
- 8.3 Contrat - PPU pour le secteur centre-ville/Broadway - 55 762,88 \$ taxes incluses

9. PERSONNEL

- 9.1 Permanence de Monsieur Marc Jalbert à titre de directeur de la direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire
- 9.2 Désignation de madame Louise Chartrand à titre de trésorière adjointe suppléante
- 9.3 Modification à la Politique de reconnaissance des employés
- 9.4 Approbation de la lettre d'entente ME 2022-003 intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP - 429) relativement à l'évaluation du poste d'agent d'approvisionnement et la création du poste d'acheteur-magasinier au sein de la Direction des travaux publics et génie
- 9.5 Réévaluation des besoins de personnel au sein de la Direction générale
- 9.6 Amendement au plan d'effectif de la Ville de Montréal-Est par la création et le comblement d'un poste col blanc de bibliothécaire(ne), groupe I; et par l'abolition d'un poste col blanc d'aide-bibliothécaire, groupe D.
- 9.7 Modification au plan d'effectif des cols blancs de la Ville de Montréal-Est

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don à Juni-Sport pour une compétition de powerchair soccer

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2022
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022**

202212-452 4.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022 et de la séance
extraordinaire du 7 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 –
Règlement sur l'administration des finances au 14 décembre 2022.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LES
MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

5.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en
vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA
COMMISSION DE CIRCULATION**

5.3

La Direction des travaux publics et génie dépose le compte rendu de la rencontre du comité de
circulation tenue le 28 septembre 2022.

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 JUIN 2022 DE LA COMMISSION
DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE.**

5.4

La Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire dépose le compte rendu de la
Commission des loisirs, des sports et de la culture tenue le 29 juin 2022.

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES
D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ ET REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

5.5

La greffière dépose le Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une
valeur supérieure à 200 \$ et reçus par un membre du Conseil.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL 5.6

La greffière dépose séance tenante les déclarations d'intérêts pécuniaires de la mairesse, madame Anne-St-Laurent, des conseillers, messieurs, Jean-Paul Dahm, Yan Major, Michel Bélisle, Mario Bordeleau, Denis Marcil et Robert Schloesser.

RAPPORT DES SERVICES

6.

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 428 700 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS SUR L'AVENUE MARIEN, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 3 297 128 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

202212-453

6.1

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 297 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 428 700 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSFERT BUDGÉTAIRE DES MONTANTS ALLOUÉS AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2022-2023

202212-454

6.2

Considérant les demandes de subvention complètes reçues pour les programmes relatifs aux maisons lézardées et aux rénovations de façades dans le cadre du programme Rénovation Québec 2022-2023.

Considérant le surplus de 52 223,11 \$ pour la rénovation des façades.

Considérant un montant nécessaire de 27 537,10 \$ pour engager toutes les demandes reçues pour les maisons lézardées.

Considérant que les montants excédentaires peuvent être transférés d'un budget à un autre, tant que la portion subventionnée par la Ville soit égale à celle subventionnée par la SHQ.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser le transfert budgétaire de 47 637,10 \$ du budget initialement alloué pour les façades vers le budget alloué pour les maisons lézardées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 695 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 42, AVENUE BROADWAY

202212-455

6.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 42, avenue Broadway.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 42, avenue Broadway, soit :

- Permettre l'accès par une ruelle pour les espaces de stationnement intérieur.

- Permettre une distance latérale nulle pour les balcons du premier étage.
- Permettre que ne soit planté aucun arbre en cour arrière.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Yan Major,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm,
M. le conseiller Denis Marcil.	M. le conseiller Mario Bordeleau,
	M. le conseiller Robert Schloesser.

REFUSÉE À LA MAJORITÉ

MODIFICATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION DE 109 LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PIIA POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 251 964 ET 1 252 121 À 1 252 128 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 37, AVENUE BROADWAY

202212-456

6.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de modification au PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant les 1 251 964 et 1 252 121 à 1 252 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 37, avenue Broadway.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De permettre l'ajout de thermopompes aux logements du PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant les 1 251 964 et 1 252 121 à 1 252 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 37, avenue Broadway, à condition que les balcons soient givrés de façon dégradée, comme illustré sur l'image jointe au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVISION ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DU BAIL DE LA GESTION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET AVEC LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC.

202212-457

6.5

Considérant que la Ville a un contrat pour la gestion du Centre récréatif Édouard-Rivet (résolution 202107-181).

Considérant que la Ville veut réviser les rôles et les partages des responsabilités de chacune des parties.

Considérant la volonté de la Ville à renouveler le contrat de la gestion du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Considérant que la Ville désire optimiser les opérations et les services aux citoyens au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De réviser les rôles et les partages des responsabilités de chacune des parties dès janvier 2023.

De renouveler la convention de partenariat et le bail de la gestion du Centre récréatif Édouard-Rivet avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSUJETTISSEMENT DES LOTS 1 250 926, 1 250 927, 1 250 990, 1 251 230, 1 251 234, 1 251 941 ET 4 680 035 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AU DROIT DE PRÉEMPTION

202212-458

6.6

Considérant que le règlement 97-2022 – Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de

préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis par la Ville de Montréal-Est permet à la Ville d'exercer un droit de préemption sur des immeubles d'intérêt pour fins municipales.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marci, Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major Et résolu

D'assujettir au droit de préemption, aux fins d'implantation d'un immeuble municipal, les lots 1 251 941 et 4 680 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'assujettir au droit de préemption, aux fins de réserve foncière, les lots 1 250 926, 1 250 927, 1 250 990, 1 251 230 et 1 251 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De publier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière concernée et de notifier aux propriétaires des immeubles les avis d'assujettissement au droit de préemption.

De mandater le Service des affaires juridiques et du greffe de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À PARTICIPER AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2023-2024

202212-459

6.7

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à ce programme en 2013, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 pour la réparation des bâtiments résidentiels admissibles, dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions du sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations.

Considérant la popularité du programme en 2017 (93 495 \$ alloués), 2018 (69 440 \$ alloués), 2019 (61 000 \$ alloués), 2020 (70 000 \$ alloués), 2021 (70 000 \$ alloués) et 2022 (132 000 \$ alloués).

Considérant que la Ville souhaite participer à nouveau à ce programme et y consacrer une somme de 150 000 \$, puisée à même les surplus non autrement affectés.

Considérant que les sommes non engagées ou dépensées devront être retournées aux surplus non autrement affectés.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major, Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'informer la Société d'Habitation du Québec (SHQ) que la Ville souhaite participer au programme Rénovation Québec pour l'année 2023-2024.

D'affecter à cette fin la somme de 150 000 \$, puisée à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSENTEMENT À LA RÉDACTION D'UNE PROMESSE DE SERVITUDE BILATÉRALE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À DES FINS DE PARC RÉGIONAL POUR LA CRÉATION D'UN TRACÉ DU CORRIDOR VERT DE L'EST

202212-460

6.8

Considérant la demande de la Ville de Montréal d'obtenir une autorisation écrite avant de pouvoir procéder à la rédaction de l'entente officielle.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite jouer un rôle actif en matière de résilience face aux changements climatiques et que la planification de corridors verts contribue à cette finalité.

Considérant la vision de développement de la Ville de Montréal-Est, incluant sa volonté de développer des tronçons favorisant la mobilité active et durable.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm, Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser la Ville de Montréal à rédiger la promesse bilatérale de servitude pour le Corridor vert de l'Est et à poursuivre toutes les étapes planifiées en vertu de la lettre reçue de la Ville de Montréal le 21 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DE 937,50 \$ PLUS TAXES POUR L'UTILISATION DU GYMNASSE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET PAR LE SERVICE DE POLICE DE VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC.

202212-461

6.9

Considérant que le SPVM devait effectuer pour une mise à jour complète du personnel en matière de contrôle de foule les 14, 17 et 24 novembre et que le gymnase du CRÉR était disponible pour ces formations.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville que le personnel du SPVM soit formé pour le contrôle de foule.

Considérant que le gymnase au CRÉR était disponible aux dates prévues pour la tenue de ces formations.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser le paiement d'une somme de 937,50 \$, plus taxes, pour l'utilisation du gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet par le Service de police de Ville de Montréal (SPVM) à la Société Ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C. POUR LE PROJET 40NETZERO

202212-462

6.10

Considérant les coûts supplémentaires pour la construction du passage à niveau tels que soumis par le CN en date du 8 juillet 2022.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser Mme Anne-St-Laurent, mairesse, et Mme Kaouther Saadi, directrice des affaires juridiques et du greffe, à signer la nouvelle entente entre la Ville de Montréal-Est et MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C. et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CHATS ET D'AUGMENTER CERTAINES AMENDES EN CAS D'INFRACTION

202212-463

7.1

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux afin de modifier les normes relatives aux chats et d'augmenter certaines amendes en cas d'infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-56 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CHATS ET D'AUGMENTER CERTAINES AMENDES EN CAS D'INFRACTION.

202212-464

7.2

Monsieur le conseiller Denis Marcil dépose le projet de règlement PR22-56 - Règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux afin de modifier

les normes relatives aux chats et d'augmenter certaines amendes en cas d'infraction.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202212-465

7.3

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le règlement PR22-57 - Règlement sur le colportage de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-57 - RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202212-466

7.4

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm dépose le projet de règlement PR22-57 - Règlement sur le colportage de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTION - RÈGLEMENT 739-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE AFIN DE PERMETTRE CERTAINES ACTIVITÉS AUX ENDROITS PRÉVUS À CETTE FIN

202212-467

7.5

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 739-12 - Règlement modifiant le règlement 739 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre afin de permettre certaines activités aux endroits prévus à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 98-2023 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

202212-468

7.6

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 98-2023 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2023.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT R14-102-1-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-102-1 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

202212-469

7.7

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement R14-102-1-2 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 - Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est afin de préciser les modalités de la période de questions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

CONTRAT

RECONDUCTION DU CONTRAT DSAI 2018-03 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPARTITION DE LA GESTION DU PARC INFORMATIQUE

202212-470

8.1

Considérant que la première année de reconduction du contrat de services professionnels - pour l'impartition de la gestion du parc informatique viendra à échéance le 31 décembre 2022.

Considérant que la Ville est satisfaite des services de Cosior inc.

Considérant la possibilité d'une prolongation de celui-ci pour deux périodes supplémentaires d'un an.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De reconduire le contrat de services professionnels - pour l'impartition de la gestion du parc informatique pour une deuxième année avec Cosior inc. pour un montant de 95 000 \$, taxes incluses (à ce montant, il faudra ajouter l'IPC de 2022).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2023

202212-471

8.2

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances, Voilà, SyGED et AccèsCité Territoire.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc. et que l'article 573.3 par.2 de la *Loi sur les cités et villes* nous permet d'octroyer le contrat tel quel.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser le paiement de 50 543.04 \$ taxes incluses au fournisseur PG Solutions inc. pour l'entretien et le support des applications utilisées par la Ville pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT - PPU POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLE/BROADWAY - 55 762,88 \$ TAXES INCLUSES

202212-472

8.3

Considérant les demandes de prix pour la réalisation d'un PPU pour le secteur centre-ville/Broadway.

Considérant que l'offre de service la plus basse satisfait les besoins de réalisation du mandat.

Considérant la recommandation de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 55 762,88 \$ taxes incluses pour la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur centre-ville/Broadway.

D'autoriser l'affectation au surplus non affecté pour la somme de 55 762,88 \$.

D'octroyer le contrat à Stantec Experts-conseils Itée pour le montant de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PERMANENCE DE MONSIEUR MARC JALBERT À TITRE DE DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

202212-473 9.1

Considérant la recommandation favorable de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De confirmer la permanence de Monsieur Marc Jalbert à titre de directeur des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MADAME LOUISE CHARTRAND À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE SUPPLÉANTE

202212-474 9.2

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable au titre de trésorière adjointe et de lui déléguer les pouvoirs rattachés à cette fonction.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De désigner madame Louise Chartrand à titre de trésorière adjointe suppléante et lui déléguer les pouvoirs rattachés à cette fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

202212-475 9.3

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser la modification de la Politique de reconnaissance des employés telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2022-003 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP - 429) RELATIVEMENT À L'ÉVALUATION DU POSTE D'AGENT D'APPROVISIONNEMENT ET LA CRÉATION DU POSTE D'ACHETEUR-MAGASINIER AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

202212-476 9.4

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'approuver la lettre d'entente ME 2022-003 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des employés municipaux de Montréal.

D'approuver les descriptifs de tâches inhérents aux postes d'agent d'approvisionnement et d'acheteur-magasinier et de joindre ceux-ci à l'annexe B de la convention collective signée avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP).

D'octroyer le poste d'agent d'approvisionnement à Monsieur Sassam Kambiré.

D'affecter les sommes nécessaires du surplus non autrement affecté pour la période du 11 novembre au 31 décembre 2022 et pour l'année 2023.

D'autoriser la directrice générale et le directeur des ressources humaines à signer cette lettre d'entente pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉÉVALUATION DES BESOINS DE PERSONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

202212-477 9.5

Considérant les besoins au sein de la Direction générale.

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De procéder à la création d'un poste-cadre d'adjoint(e) administratif (ve) principal(e) au sein de la Direction générale.

D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder aux démarches requises pour pourvoir ledit poste nouvellement créé.

D'autoriser les virements nécessaires à même le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST PAR LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT D'UN POSTE COL BLANC DE BIBLIOTECHNICIEN(NE), GROUPE I; ET PAR L'ABOLITION D'UN POSTE COL BLANC D'AIDE BIBLIOTHÉCAIRE, GROUPE D.

202212-478

9.6

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'abolir un poste d'aide-bibliothécaire à temps partiel, groupe de traitement D au sein de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire / Bibliothèque.

De procéder à la création du poste de bibliothécaire (ne) permanent, groupe de traitement I au sein de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire / Bibliothèque.

D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder aux démarches requises pour le comblement dudit poste

De modifier l'organigramme de la Ville de Montréal-Est en conséquence des changements autorisés par la présente résolution et que ces derniers soient effectif à compter du 1er janvier 2023.

D'autoriser l'affectation à même le surplus non autrement affecté au montant de 21 268 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIF DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202212-479

9.7

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser la création d'un poste d'étudiant auxiliaire aide-bibliothécaire au sein de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire / Bibliothèque.

De modifier l'organigramme de la Ville de Montréal-Est afin d'y refléter ce changement.

D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder aux démarches requises afin de pourvoir ledit poste.

D'autoriser l'affectation des sommes nécessaires du surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

DON À JUNI-SPORT POUR UNE COMPÉTITION DE POWERCHAIR SOCCER

202212-480

10.1

Considérant que Caroline Séguin, résidente de Montréal-Est, fait partie de l'équipe powerchair soccer de l'organisme Juni-Sport.

Considérant la participation de l'organisme Juni-Sport à une compétition internationale de powerchair soccer qui se déroulera du 15 au 17 janvier 2023 à Phoenix, en Arizona.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De donner 1 000 \$ \$ à Juni-Sport pour la participation à une compétition internationale de powerchair soccer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 47 Fin : 19 h 59

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Madame Kathie Boutin
- Monsieur Yan Marsan

LEVÉE DE LA SÉANCE

202212-481

14.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De lever la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

KAOUTHER SAADI
Greffière
